

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00114

TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES APPLICABLE EN 2022

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 92
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 107

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220011410

DATE D’AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES APPLICABLE EN 2022

La loi de Finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010 et institué une contribution économique territoriale (CET) composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour l'année 2022 et conformément au pacte financier et fiscal 2021-2026 et aux orientations budgétaires, il est proposé de maintenir le taux de la cotisation foncière économique à 28,81 %.

Ce taux s'applique de manière uniforme sur le territoire métropolitain au terme du dispositif de lissage des taux sur 5 années pour les 8 communes intégrées au 1^{er} janvier 2017 à Saint-Etienne Métropole : Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois.

Ainsi, un taux identique de CFE sera appliqué sur le territoire élargi des 53 communes de Saint-Etienne Métropole en 2022.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **maintient un taux de CFE à 28,81 % pour l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole en 2022 ;**
- **met en réserve la totalité de la fraction de taux de CFE 2022 non utilisée au titre de la capitalisation de taux ;**
- **la recette correspondante sera imputée au chapitre 731 du budget principal de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU